

Motion du 22.09.2021 de Marcel Zimmermann, « Donnons un coup d'accélérateur à la transition énergétique dans la commune »

Considérant :

- Que les objectifs de la Confédération sont une réduction de 50% des gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990) et l'atteinte d'un équilibre climatique d'ici 2050.
- Que le règlement d'application de la loi sur l'énergie actuellement en vigueur dans le canton de Genève impose déjà la mise en place d'une production de chaleur utilisant une énergie non-fossile et locale pour toute nouvelle construction.
- Que le canton de Genève va publier en début d'année 2022 une mise à jour du règlement d'application de la loi sur l'énergie qui exigera le remplacement de toutes les chaudières à gaz et à mazout arrivant en fin de vie par une production de chaleur utilisant une énergie non-fossile et locale.
- Que le chauffage du parc immobilier puplingeois est à ce jour assuré à 85% par le biais de producteurs de chaleur fonctionnant aux énergies non-renouvelables (source : suisseenergie.ch).

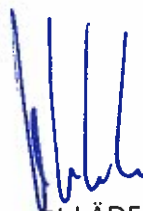
le Conseil municipal,

Demande à l'Exécutif,

Par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

- De favoriser toutes les actions collectives et individuelles permettant d'atteindre les objectifs de la Confédération en matière de protection du climat.
- De soutenir et d'inciter les propriétaires des bâtiments situés sur la commune de Puplinge à rénover leur bien immobilier et à procéder au remplacement des chaudières à gaz, des chaudières à mazout, ainsi que des chauffages électriques directs en organisant des séances d'information et en proposant une assistance dans les démarches administratives.
- De favoriser, par sa politique anticipative en matière de transition énergétique, à maintenir des frais de chauffage à un niveau de prix acceptable pour les propriétaires et les locataires de la commune malgré une très vraisemblable augmentation du prix des énergies primaires dans le futur.

- D'améliorer considérablement les statistiques de la commune et devenir une référence dans le canton de Genève en matière de protection du climat compte tenu du fait qu'il existe, entre autres, un potentiel hydrothermique avéré au niveau de la nappe superficielle de Puplinge.



Vincent LÄDERACH  
Président



Patrick ARTER  
Secrétaire

Puplinge, le 22 septembre 2021